



## **CT des DDI du 13 novembre 2014 Déclaration préliminaire FO**

### **Derrière l'emballage, un cadeau empoisonné !**

Monsieur le Président,

A l'occasion de la réunion du 29 septembre dernier, organisée par la DGAFP, nous avons obtenu le principe de l'examen par le CT des DDI des projets de textes portant création d'une indemnité différentielle temporaire (IDT) pouvant être allouée à certains fonctionnaires de l'État exerçant leurs missions au sein d'une direction départementale interministérielle.

Et si nous nous félicitons de l'organisation de la présente réunion, nous ne pouvons nous satisfaire de l'inscription de ce point pour simple information.

C'est en effet un signe tangible, à quelques jours d'élections professionnelles qualifiées d'« historiques », par le gouvernement d'une volonté de réduire les instances de dialogue social à des chambres d'enregistrement.

Mais rassurez-vous, cela n'empêchera pas Force Ouvrière d'exprimer son avis sur ce sujet !

Certes, afficher une mesure pour réduire les écarts indemnitaires en DDI comme ailleurs, FO s'en féliciterait volontiers s'il s'agissait d'une réelle mesure d'alignement vers le haut de l'ensemble des corps, et non seulement pour les seuls agents des DDI !

Mais comment croire que "convergence" en période de rigueur budgétaire pourrait rimer avec avancées réelles pour les fonctionnaires ?

Pour Force Ouvrière, cela ne peut aboutir qu'à :

- un alignement au mieux sur la moyenne actuelle,
- un blocage de toute évolution positive pour l'un des corps concernés
- porter les germes d'une opposition entre fonctionnaires des directions régionales et départementales par exemple...et donc d'un blocage des mobilités à l'instar de la défunte PFR ou de son rejeton RIFSEEP,
- la préfiguration d'une fonction publique à statut territorialisé,
- une ponction directe ou indirecte sur des enveloppes catégorielles ministérielles exsangues...ou sur les taux pro/pro comme viennent tout juste d'en faire l'amère expérience certains corps concernés par cette mesure !

**Pour FORCE OUVRIERE, c'est une mesure en trompe l'œil qui ne pourra améliorer que ponctuellement la situation de certains personnels des DDI, mais aucunement une avancée majeure et collective, voire même plutôt un cadeau empoisonné !**

En effet, nous ne sommes aucunement dupes quant à la vocation réelle de ce « ballon d'essai », poste avancé d'un dispositif global destiné à mettre en place une gestion interministérielle et territorialisée des agents de l'État, réduisant au passage leurs parcours professionnels à des familles de services ou des secteurs géographiques. En négation même avec la nécessité reconnue il n'y a pas si longtemps en ce lieu de partir de la construction des compétences à préserver et conforter au sein des DDI.

Aussi, en lieu et place d'une mesure temporaire, inégalitaire et contre-productive, FORCE OUVRIERE revendique la mise en œuvre de mesures globales et pérennes pour chaque corps exerçant dans les services de l'État territorial, permettant un réel alignement vers le haut des rémunérations et la préservation des parcours ministériels gérés au niveau national, creusets de la construction des compétences nécessaires à l'exercice des missions dans les services.

Par ailleurs, nous nous félicitons d'avoir obtenu l'inscription à l'ordre du jour du présent comité technique des points relatifs au bilan des inter-inspections en DDI, dont nous pourrions mesurer le taux de concordance avec nos propres constats portés depuis 2011... De même de la circulaire du Premier ministre en date du 28 octobre dernier relative aux relations entre administrations centrales et « État territorial ».

Une circulaire qui interroge largement sur le mode de gouvernance de la conduite des politiques publiques.

Une circulaire au sujet de laquelle nous souhaiterions vous entendre quant à son impact sur le pilotage des DDI...

...et l'identité du pilote !

Je vous remercie.